

FICHE D'INFORMATION N° 22

TERRES HUMIDES ET ÉTANGS SAUVAGES

Solutions aux enjeux soulevés dans la fiche de travail n° 22
du plan agroenvironnemental



Supplément
au Manuel du
programme des plans
agroenvironnementaux,
4^e éd. 2013

La présente fiche d'information apporte des éléments de solution aux enjeux soulevés dans votre plan agroenvironnemental (PAE) se rapportant aux terres humides et aux étangs sauvages.

Toutes ces solutions prennent la forme de **mesures** ou de **facteurs compensatoires**.

- Les **mesures** remédient aux problèmes liés aux secteurs préoccupants identifiés et elles font passer votre note PAE à (3) ou (4) – la plus haute note.
- Les **facteurs compensatoires** sont des solutions de rechange qui répondent adéquatement aux préoccupations, mais qui ne modifient pas la note obtenue dans la fiche de travail du PAE.

En règle générale, vous aurez besoin de renseignements supplémentaires pour bien choisir vos solutions et les mettre en œuvre. D'autres sources d'information sont proposées à la fin du présent document.

Pour connaître la définition de termes techniques, consultez le glossaire fourni dans le manuel du programme PAE.

LIEU

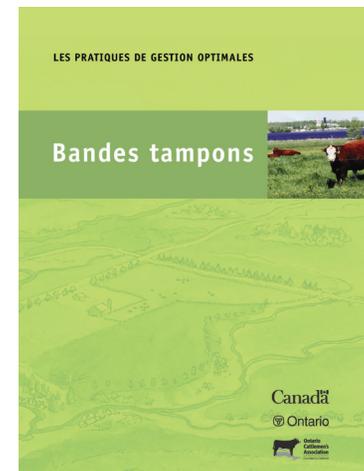
22-1. Bande tampon de terres sèches entre des terres humides ou un étang et des terres cultivées

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Les bandes tampons favorisent directement la qualité de l'eau de surface. Elles aident à filtrer les sédiments et les polluants qui sont dans les eaux de ruissellement avant qu'elles ne pénètrent dans les terres humides ou les étangs sauvages. La capacité de filtration des bandes tampons dépend des types de végétation (p. ex. : les herbes filtrent moins que les arbustes et les arbres). Certains types de végétation gardent mieux le sol en place que d'autres et certains types filtrent mieux les éléments nutritifs que d'autres.</p> <p>Les bandes tampons fournissent également un couvert et des sources d'aliments essentiels pour la faune. Le potentiel en matière d'habitat des bandes tampons s'accroît avec leur largeur.</p> <p>L'aménagement de bandes tampons riveraines le long des drains peut réduire les coûts d'entretien associés au nettoyage des drains.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Maximiser la largeur de la bande tampon autour du périmètre des terres humides ou des étangs sauvages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une bande tampon permanente composée de végétation naturelle comme des arbres, des arbustes, des herbages, etc., entourant plus de la moitié des terres humides ou de l'étang sauvage sous votre responsabilité <ul style="list-style-type: none"> – Laisser un espace restreint accessible aux personnes. • Élargir les bandes tampons autour des terres humides ou des étangs sauvages. <ul style="list-style-type: none"> – Un ruban tampon en continu entre les terres cultivées et les terres humides ou les étangs sauvages est souhaitable. – Les bandes tampons devraient mesurer au moins 5–16 m (16–52 pi) de largeur, vu que l'efficacité d'une bande tampon s'améliore en fonction de sa largeur. • Choisir des herbages (de préférence indigènes) et des fleurs des champs, des arbustes ou des arbres concurrents et qui s'implanteront facilement. • Relier, là où cela est possible, les bandes tampons de terres humides et d'étangs sauvages avec les terrains boisés adjacents en utilisant des herbages, des baissières, des clôtures, etc. • S'assurer que les arbres et les arbustes se trouvent loin des réseaux de drainage souterrain voisins. <p>Définir les objectifs de gestion en fonction de la connaissance du site et des éléments végétaux avant de mettre en place des bandes tampons de plantes indigènes. Décider s'il faut faucher le foin, ne pas y toucher, ou le faire pâturer (et, le cas échéant, prévoir un autre approvisionnement en eau). S'assurer de ne pas planter des espèces non indigènes ou nuisibles et envahissantes. En cas de doute, consulter un biologiste spécialiste de la faune ou des terres humides.</p>



Protéger les terres humides et les animaux qui les utilisent en conservant une bande tampon naturelle autour des terres humides. Plus la bande tampon sera large et meilleur cela sera.

Lors de la planification d'une bande tampon, choisir des plantes tampons avec grand soin. Ne jamais planter des espèces non indigènes ou nuisibles et envahissantes. Les choisir en fonction du site et de vos objectifs. Consulter un biologiste spécialiste de la faune ou des terres humides avant de procéder à la plantation.



Des bandes tampons bien gérées contribuent largement à filtrer les eaux de ruissellement des terres agricoles avant que ces eaux ne se déversent dans les cours d'eau, les terres humides, les étangs ou les lacs. Cela comporte de nombreux avantages pour la qualité de l'eau, la prévention de l'érosion, la capacité de rétention d'eau des sols, la qualité des poissons et des habitats, la santé du bétail, et l'entretien des systèmes d'écoulement.

Ce fascicule des PGO explique comment mettre en place, entretenir et améliorer les bandes tampons en fonction de la topographie et de l'utilisation des sols situés sur votre terrain.

22-2. Gestion des bandes tampons

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Les bandes tampons sont indispensables à la création d'un habitat faunique pour les oiseaux nichant à terre et au gibier d'eau, ainsi qu'au maintien de la santé des terres humides et des étangs.</p> <p>Si le périmètre n'est qu'en partie protégé, des écoulements de surface contaminés pourraient pénétrer directement à travers les interstices de la bande tampon. Les pratiques agricoles comme le travail du sol et l'épandage d'éléments nutritifs et de pesticides sur les terres adjacentes aux terres humides et aux étangs jouent également un rôle prépondérant dans l'établissement de la qualité de l'eau.</p> <p>Une bande tampon peut servir à éliminer par filtration les sédiments et les autres contaminants transportés par les eaux de ruissellement avant de parvenir à des terres humides ou des étangs sauvages. La qualité des eaux de surface peut aussi avoir un impact sur la qualité des eaux souterraines.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Gérer les bandes tampons existantes pour maximiser leur efficacité :</p> <ul style="list-style-type: none">• Limiter l'accès de la bande tampon par le bétail.• En cas de fauchage du foin, retarder la fauche jusqu'à la mi-juillet et utiliser une barre de levée.• Sinon, ne pas perturber, p. ex., pas de brûlage printanier.• Ne pas épandre d'engrais ou de pesticides sur la bande tampon. <p>SOLUTION 2 – FACTEURS COMPENSATOIRES</p> <p>Utiliser les bonnes techniques de gestion des grandes cultures traitées dans la fiche de travail n° 19, comme les cultures sans travail du sol ou un travail du sol réduit pour les champs situés à côté de bandes tampons d'une terre humide ou d'un étang :</p> <ul style="list-style-type: none">• Laisser plus de 30 % du sol de surface recouvert de résidus de cultures après la plantation.<ul style="list-style-type: none">– Les résidus aident à limiter le déplacement des sédiments, des éléments nutritifs et des pesticides vers les terres humides ou les étangs – des éléments nutritifs en quantité excessive entraînent une prolifération d'algues, ce qui réduit le taux d'oxygène et a des répercussions sur la qualité de l'eau et la survie de la faune.• Dans la mesure du possible, minimiser les risques d'incompatibilité avec la faune en faisant pousser du foin ou du foin à proximité de terres humides ou d'étangs sauvages.• Réduire l'érosion des sols et le déplacement des sédiments grâce à des voies d'eau gazonnées, à des bassins de contrôle des eaux et des sédiments, et au labour suivant les courbes de niveau, etc. – voir les fiches de travail nos^{os} 15 et 21.• Prendre conscience que la faune présente dans certaines terres humides pourrait utiliser des cultures plantées comme source saisonnière de nourriture et d'abri.
 <p>Une bande tampon bien conçue comprend des arbres et des arbustes pour l'ombrage et la stabilisation des berges et une bande herbagée pour la filtration et la séparation.</p>	 <p>Les étangs sont des écosystèmes fragiles et pourraient être directement liés à la qualité de l'eau potable consommée par votre famille et le bétail. Le bétail devrait donc avoir un accès limité aux terrains humides et aux étangs.</p>

22-3. Gestion durable des ressources forestières des terres humides

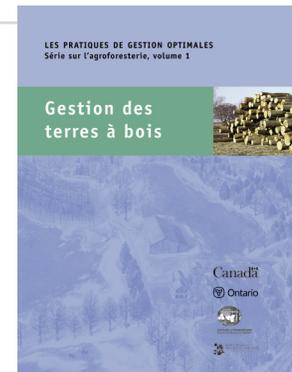
CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Une mauvaise gérance consécutive à une utilisation abusive ou destructrice des terres humides boisées limitera ses bienfaits et pourrait occasionner des dommages irréversibles.</p> <p>Si elles sont gérées judicieusement, les ressources des terres humides ou des étangs seront renouvelables. Des terres humides en santé et non perturbées devraient rester intactes.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Dans la mesure du possible, laisser intactes les ressources des terres humides et des étangs sauvages. Dans la plupart des cas, c'est ce qui est privilégié.</p> <p>Si elles sont exploitées, gérer les ressources forestières de manière pérenne et responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploiter le bois d'œuvre, les végétaux, les poissons, la faune, et l'eau destinée au bétail provenant des marais et des types de terres humides marécageuses afin de minimiser les dommages causés aux terres humides. <ul style="list-style-type: none"> – Le faire de sorte à assurer la régénération, qu'elle soit naturelle ou en repeuplant ou en replantant. • Limiter la superficie entourant les terres humides ou les étangs pouvant être accessible au bétail, ou installer de préférence un autre système d'approvisionnement en eau. • Exploiter les ressources forestières, comme le bois de chauffage, les poteaux de cèdre et certains bois de feuillus, lorsque les conditions des sols et du drainage minimisent les dommages, p. ex., quand le sol est gelé. • Laisser quelques arbres de qualité de plus grand diamètre sur l'ensemble des terres humides afin d'avoir une source de semences. <ul style="list-style-type: none"> – Les arbres et les rondins en décomposition serviront d'habitat à la faune. • Respecter les principes de gestion judicieuse des forêts afin d'assurer une composition optimale des essences sur les terres humides, en permettant ainsi de futures exploitations durables. • Utiliser de plus petits équipements ou des chevaux au lieu d'équipements lourds comme des débusqueuses pour éviter l'orniérage des sols. <p>L'exploitation des arbres pourrait être limitée par le biais de règlements municipaux adoptés en vertu de la Loi de 2001 sur les municipalités (articles 135-141) et/ou de la Loi sur les forêts (1998).</p> <p>L'exploitation de la faune et des poissons est régie par la Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune. Consulter le site Web du ministère des Richesses naturelles et des Forêts à www.ontario.ca/mrn pour en savoir plus sur la réglementation, les restrictions et la délivrance de permis, et obtenir de l'information sur l'exploitation de la faune et des poissons.</p>



Ces terres humides en bonne santé fonctionnent par elles-mêmes. Elles n'ont besoin d'aucun entretien, coûtent très peu, et offrent d'excellents avantages sur le plan écologique.

Pour obtenir plus de conseils, consulter les fiches techniques suivantes du MAAARO :

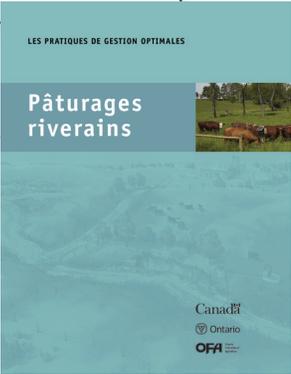
- Systèmes d'approvisionnement en eau de remplacement pour l'abreuvement du bétail, **commande n° 04-028**
- Accès du bétail aux cours d'eau, **commande n° 08-014**



Les basses terres (les marécages arborescents) sont synonymes de potentiel en matière de bois d'œuvre, de bois de chauffage, de revenus en nature, en plus d'importants avantages pour l'environnement et la faune. Il faut recourir à la planification et à la gestion pour en tirer le maximum, et ce fascicule des PGO vous expliquera comment faire.

GESTION

22-4. Terres humides et étangs – gestion de la faune

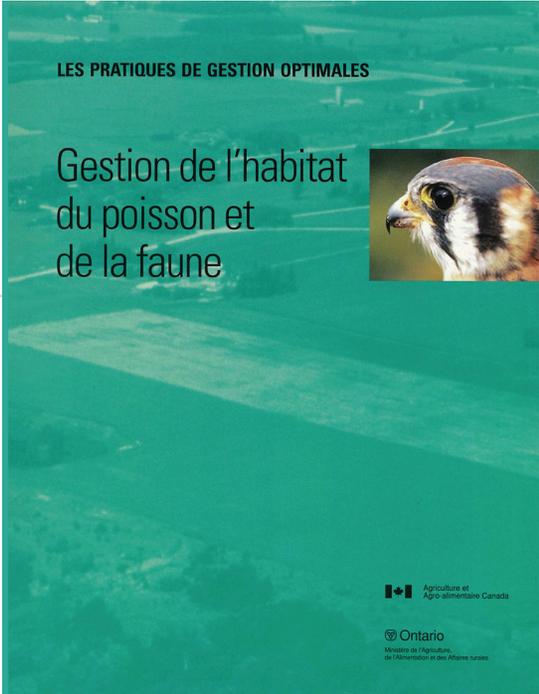
CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Les poissons et la faune ont besoin d'un espace vital (habitat). Ils ne peuvent survivre que si leur habitat leur fournit de la nourriture, un abri et de l'eau. C'est la raison pour laquelle les terres humides en bonne santé ne devraient pas être dérangées.</p> <p>Le fait de les dégrader en les drainant constitue une infraction à la législation provinciale. Un mauvais drainage peut modifier la quantité/qualité de l'eau se déversant dans les terres humides, ce qui peut avoir des effets négatifs sur leur santé.</p> <p>Une fois les terres humides et les étangs bien protégés grâce à des bandes tampons, il y a d'autres possibilités de les améliorer. Il faut reconnaître l'importance des terres humides naturelles et des étangs, pratiquer une gérance avisée des terres, et profiter de leurs nombreuses fonctions et caractéristiques.</p>  <p>Limiter la prise d'eau dans les étangs pendant les périodes de basses eaux.</p>  <p>LES PRATIQUES DE GESTION OPTIMALES Pâturages riverains CanacEt Ontario OFA</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Une fois les terres humides et les étangs bien protégés grâce à des bandes tampons, il faut se concentrer à améliorer la qualité de l'eau s'y déversant.</p> <p>Supprimer les éléments nutritifs et les sédiments en quantité excessive. Parmi les solutions proposées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Aménager des voies d'eau gazonnées.• Limiter l'accès des cours d'eau se déversant dans les terres humides ou les étangs au bétail. <p>Il est important de souligner que certaines activités d'amélioration pourraient nécessiter la coopération des agriculteurs/propriétaires fonciers en aval et en amont des terres humides ou des étangs.</p> <p>Accroître la biodiversité des terres humides et des étangs :</p> <ul style="list-style-type: none">• Supprimer les voies d'accès grâce à de denses peuplements de massettes pour créer un mélange d'eau libre et de couvert végétal autonome et productif.• Disposer des tas de pierres à côté du rivage et ajouter des rondins flottants. – Les deux seront utilisés par le gibier d'eau, les oiseaux de rivage, les grenouilles, les serpents et les tortues. <p>Ces deux mesures nécessiteront d'obtenir des conseils d'experts et pourraient exiger l'obtention de permis auprès de votre office local de protection de la nature.</p> <p>SOLUTION 2 – MESURES</p> <p>Améliorer la santé des terres humides et des étangs :</p> <ul style="list-style-type: none">• Contrôler les espèces nuisibles comme la salicaire pourpre et les carpes.• Éviter les habitats très sensibles et les périodes critiques comme les périodes de reproduction de la faune. – Savoir que certaines pratiques agricoles (comme la suppression de l'eau excédentaire) pourraient nuire davantage que d'autres pratiques et avoir des effets négatifs.• Recourir à des projets de remise en état du système d'évacuation des terres humides dans la mesure du possible.  <p>Les étangs naturels constituent de bons habitats pour la faune, mais ils sont très sensibles à un accès constant du bétail.</p>

[Suite à la page suivante >](#)

Pour connaître les solutions proposées et obtenir des conseils pour limiter l'accès au bétail et fournir d'autres sources d'approvisionnement en eau, consulter ce fascicule des PGO.

GESTION

22-4. Terres humides et étangs – gestion de la faune (suite)

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>(Voir page 5.)</p> 	<p>SOLUTION 3 – MESURES</p> <p>Accroître le potentiel en matière d’habitat dans les terres humides et les étangs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un plan de l’habitat pouvant comprendre des caractéristiques comme des structures de nidification pour le gibier d’eau et les espèces végétales que l’on désire avoir dans les terres humides/étangs. <p>SOLUTION 4 – MESURES</p> <p>Approfondir la sensibilisation et la connaissance des personnes au sujet des terres humides et des étangs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revoir chaque année les modes de contrôle de la gestion des problèmes liés à la faune. • Assister aux réunions et lire l’information sur la gestion des problèmes liés à la faune et l’habitat des espèces en péril ou des espèces qui ont besoin des terres humides pour survivre. • Consulter la fiche d’information n° 23 pour connaître les autres mesures pouvant être prises. <p>Certaines activités d’amélioration ou de remise en état des terres humides pourraient nécessiter l’obtention d’un permis avant de commencer (p. ex., un permis de prélèvement d’eau). Il faut communiquer, à ce sujet, avec le Ministère de l’Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l’Ontario, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l’Ontario, ou votre office local de protection de la nature.</p> <p>Ne pas utiliser de substances chimiques pour contrôler les plantes aquatiques, sauf si vous êtes habilité à le faire.</p> <p>Ne pas oublier que le drainage des terres humides ou d’un étang, qui provoque une dégradation et a des répercussions négatives sur l’habitat, constitue une infraction à la législation provinciale.</p>

Un habitat faunique et halieutique sain comporte de nombreux avantages. Ce fascicule des PGO peut vous aider à mieux comprendre et à gérer les zones naturelles se trouvant sur vos terres. Gestion de l’habitat du poisson et de la faune regorge de solutions et de conseils sur les terres agricoles, les terrains boisés, les terres humides, les zones de transition et les zones aquatiques. La prévention et le contrôle de la faune nuisible sont également abordés.

La bonne nouvelle pour les agriculteurs, c’est qu’un grand nombre des PGO en vigueur en matière d’exploitation agricole (p. ex., pour le contrôle de l’érosion) profiteront aussi aux zones naturelles.

22-5. Remise en état des terres humides et des étangs (gestion de l'eau)

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Une utilisation illimitée de l'eau ou un drainage excessif pourrait nuire aux populations halieutiques et fauniques et endommager les ressources végétales et des sols des terres humides et des étangs.</p> <p>La législation traite des nombreuses activités se rapportant aux terres humides et aux étangs sauvages. Il est conseillé de communiquer avec votre office local de protection de la nature avant de prendre la moindre mesure.</p>  <p>Cet étang a été restauré par le propriétaire foncier, en consultant des organismes de protection de la nature, afin d'améliorer l'habitat de la faune et la qualité de l'eau.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Limiter ou éviter le prélèvement d'eau des terres humides et des étangs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter de prendre des quantités excessives d'eau d'irrigation ou limiter la consommation d'eau pendant les périodes de reproduction des poissons ou de la faune ou pendant la période habituelle de basses eaux. • Ne pas évacuer l'eau des terres humides ou des étangs de manière artificielle. • Si vous envisagez d'utiliser de l'eau, n'oubliez pas que vous devrez vous procurer un permis de prélèvement d'eau auprès du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs si plus de 50 000 L d'eau doivent être prélevés au cours d'une période de 24 heures. • Limiter la consommation d'eau en cas de sécheresse. <p>SOLUTION 2 – MESURES</p> <p>Consulter votre office de protection de la nature au sujet de la nécessité d'obtenir un permis avant de modifier, d'agrandir, de revoir la conception, ou de réhabiliter des terres humides et des étangs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier tous les projets de modifications de terres humides ou d'étangs. • Gérer et optimiser les niveaux d'eau, les conditions de la végétation et de l'habitat du gibier d'eau et d'autres espèces sauvages dans les terres humides et les étangs. <ul style="list-style-type: none"> – Utiliser des structures de contrôle du niveau d'eau comme des déflecteurs de castors pour minimiser les inondations excessives provoquées par les castors. <p>Optimiser les niveaux d'eau n'est pas nécessairement la même chose que maximiser ou maintenir des niveaux d'eau élevés. Les variations annuelles des niveaux d'eau dans les terres humides sont tout à fait normales.</p>
	<p>SOLUTION 3 – MESURES</p> <p>Supprimer ou minimiser les sources externes de contaminants dans les terres humides et les étangs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les eaux provenant des terres avoisinantes et s'y déversant sont de bonne qualité. • Contrôler l'accès par le bétail aux terres humides ou aux étangs en proposant des points d'accès contrôlé en revêtement dur et/ou d'autres dispositifs d'approvisionnement en eau. • Interdire l'accès au bétail des terres humides ou des étangs et de leurs cours d'eau accessoires et proposer un autre système d'approvisionnement en eau. <p>Utiliser le processus énoncé dans la Loi sur le drainage et consulter le ministère des Richesses naturelles et des Forêts au moment de modifier des systèmes d'évacuation existants en vue de remettre en état des terres humides, ce qui permet d'améliorer l'emmagasinement de l'eau et la qualité de l'eau.</p>

Gestion de l'irrigation et Drainage des terres cultivées contiennent les informations les plus récentes pour vous aider à utiliser le plus efficacement possible ces technologies, tout en minimisant les conséquences sur l'environnement. Tous les fascicules des PGO proposent un large éventail de solutions.

AUTRES SOURCES D'INFORMATION

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario

Il existe de nombreuses sources d'information supplémentaires. La plupart de ces documents sont disponibles en ligne sur le site www.ontario.ca/maaaro ou peuvent être commandés auprès de ServiceOntario.

LES PRATIQUES DE GESTION OPTIMALES (PGO)

Les fascicules de la série PGO sont une excellente source d'information pour les agriculteurs qui souhaitent mieux comprendre les questions agroenvironnementales et découvrir un éventail de solutions pratiques déjà appliquées avec succès. Les fascicules des PGO sont fournis gratuitement aux agriculteurs de l'Ontario. En voici quelques titres :

- Notions élémentaires sur le phosphore
- Bandes tampons
- Lutte contre l'érosion du sol à la ferme
- Drainage des terres cultivées
- Établissement du couvert forestier
- Grandes cultures
- Gestion de l'habitat du poisson et de la faune
- Gestion de l'irrigation
- Semis direct : les secrets de la réussite
- Gestion du sol
- Pâturages riverains
- La gestion de l'eau
- Les puits
- Gestion des terres à bois

Pour se renseigner auprès du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario :

Centre d'information agricole
Tél. : 1 877 424-1300
Courriel : ag.info.omafr@ontario.ca
Site Web: www.ontario.ca/maaaro

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario

L'exploitation de la faune et des poissons est régie par la Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune. Consulter le site Web du ministère à www.ontario.ca/mrn pour en savoir plus sur la réglementation, les restrictions et la délivrance de permis, et obtenir de l'information sur l'exploitation de la faune et des poissons.

Plusieurs de ces publications sont offertes par ServiceOntario

Commandez-les en ligne à ServiceOntario Publications – www.ontario.ca/publications

Ou par téléphone au Centre de service de ServiceOntario

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h
416 326-5300
416 325-3408 – ATS
1 800 668-9938 – Sans frais en Ontario
1 800 268-7095 – ATS sans frais en Ontario

Autres ressources

Conservation Ontario
www.conservationontario.ca
Communiquez avec votre office local de protection de la nature

Canards Illimités Canada
705 721-4444 ou www.canards.ca

Environnement Canada
www.ec.gc.ca
Quand l'habitat est-il suffisant? 2013
Intervenir dans les terres humides
Ce qu'il faut savoir, 1997

La série de fascicules « Les pratiques de gestion optimales » contient des explications détaillées, des trucs et des conseils destinés aux agriculteurs de l'Ontario.

REMERCIEMENTS

À la demande de l'Ontario Farm Environmental Coalition, qui regroupe Soins de la ferme et alimentation (Farm & Food Care Ontario), la Fédération de l'agriculture de l'Ontario et la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario, les personnes et les organisations suivantes ont contribué à la relecture de la présente fiche d'information :

Rédacteurs collaborateurs – Fiche d'information n° 22 :
Peter Roberts (coresponsable), Sid Vander Veen (coresponsable), Sarah Plant – Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario; Erling Armson – Canards Illimités Canada; Jim Magee – Ontario Cattlemen's Association; Dave Richards, Chris Risley, Art Timmerman – Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario; Pam Charlton – Association pour l'amélioration des sols et récoltes de l'Ontario.

Comité de révision technique de la fiche d'information : H.J. Smith (responsable), Kevin McKague, Ted Taylor, Daniel Ward – Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario; Jim Myslik – conseiller

